

QUALIFICATION MAÎTRE/MAÎTRESSE DE MAISON



DESCRIPTIF DU MÉTIER

Le maître ou maîtresse de maison est un professionnel du secteur social ou médico-social. Il intervient dans des structures d'hébergement collectif qui accueillent des personnes handicapées, en situation de précarité, des familles ou des enfants en difficultés sociales et familiales.

Sa mission s'exerce au sein d'une équipe qui accompagne ces personnes, avec l'objectif de leur offrir un cadre de vie adapté et de favoriser leur insertion dans la société. Elle consiste à prendre en charge les conditions matérielles de la vie quotidienne des usagers, en les associant en fonction de leurs possibilités : repas, entretien du linge, gestion du budget, économat. Cette activité exige donc une connaissance des personnes accueillies et une prise en compte de leurs problématiques individuelles, ainsi qu'un respect de leur intimité. Elle nécessite une bonne communication avec les autres professionnels de l'établissement.

Les employeurs peuvent être des entreprises privées à but non lucratif (associations) voire lucratif, mais aussi des collectivités territoriales et des établissements de la fonction public hospitalière.

DURÉE ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation se déroule sur 8 mois.

Son objectif est de préparer à l'obtention de la qualification de Maître-Maîtresse de maison, grâce à l'acquisition de compétences dans 3 domaines :

- Adaptation, qualité, sécurité du cadre de vie
- Accompagnement des personnes*
- Participation à l'équipe pluri-professionnelle*

Un accompagnement renforcé de 21 heures ou 35 heures peut être proposé, en fonction des besoins des candidats.

Des dispenses et allègements peuvent être accordés selon des modalités réglementaires (détails sur notre site Internet).

* Enseignements organisés en commun avec la formation de « Maître-Maîtresse de maison »

MÉTHODES MOBILISÉES

- Alternance entre formation théorique (217 ou 231 heures) et formation pratique (210 heures, soit 6 semaines, en emploi ou en stage)
- Valorisation de l'expérience des participants ; analyse des situations vécues et des problématiques rencontrées
- Pédagogies actives : projets collectifs, ateliers, mises en situation
- Interventions de professionnels
- Accompagnement personnalisé
- Evaluation continue des compétences acquises



**POUR EN SAVOIR
PLUS SUR LA
FORMATION**

PUBLICS

Formation accessible aux :

- Salariés du secteur social et médico-social en exercice ou ayant exercé le métier au minimum 3 mois dans les 3 dernières années
- Demandeurs d'emploi
- Personnes en reconversion

VOIES D'ACCÈS

- Tous statuts de la formation continue
- Contrats d'alternance (apprentissage, professionnalisation)
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)

PRÉ-REQUIS

- Aucune condition de niveau de diplôme
- Pour les salariés en poste : conditions d'expérience (voir ci-dessus)
- Pour les demandeurs d'emploi : réalisation d'une la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) de 70h minimum ou attestation d'emploi de minimum 10 jours sur un poste de Maître-Maîtresse de maison dans le secteur social ou médico-social.

MODALITÉS D'ACCÈS

- Pas d'épreuve de sélection pour l'entrée en formation
- Réalisation d'un test de positionnement permettant de proposer un parcours personnalisé et comportant une évaluation des savoirs de base (tests écrits) ainsi qu'un entretien qui vise à apprécier les motivations du candidat, ses expériences professionnelles, ses connaissances des outils informatiques, sa capacité d'organisation pour entrer en formation
- Signature d'une convention de formation

DÉLAIS D'ACCÈS

Une session par an (voir calendrier sur notre site internet).

COÛT DE LA FORMATION 2022-2023

13€50 TTC de l'heure stagiaire

2029.5 € (217 heures)

ou 3118.5 € (231 heures, dont 14h d'accompagnement renforcé si déterminé lors du positionnement)

LE DIPLÔME

Qualification « Maître/Maîtresse de maison »
- Niveau 3 (« sans niveau spécifique » pour Cap Métiers)

MODALITÉS

DE CERTIFICATION

Chacun des 4 blocs de compétences fait l'objet d'une certification indépendante.

La CPNE-FP pilote la mise en œuvre de la Qualification Maître/Maîtresse de maison et à ce titre elle s'assure de la conformité et de la qualité de la mise en œuvre, avec l'appui de l'OPCO Santé à qui elle délègue le rôle d'administrateur de la certification.

POURSUITE D'ÉTUDES

Possibilité d'orientation vers d'autres formations du secteur social et médico-social de niveau 3 (certificat de qualification professionnel de surveillant de nuit, Diplôme d'Etat Accompagnant éducatif et social, CAP ...)

LIEU DE FORMATION

POLARIS Formation, site d'Isle :
2, rue du Buisson à Isle

CONTACTS

par le site internet :

www.polaris-formation.fr

par courriel :

c.valethou@polaris-formation.fr

par courrier :

POLARIS Formation

2 rue du Buisson

87170 ISLE

par téléphone :

05 55 34 34 34

Responsable de pôle Formations

à l'accompagnement socio-éducatif :

Ludovic GERMANEAU

Secrétaire pédagogique : Caroline VALETHOU



www.polaris-formation.fr



Avril 2021

N° Déclaration : 74870000187